

Séance plénière du 3 octobre 2018

## AVIS - AP 16-04/2018

### Examen du rapport relatif aux aides financières pour l'accès à l'électricité dans les villages du Haut-Maroni

**En présence de :** Ariane FLEURIVAL, Franck KRIVSKY, Jean-Pierre BACOT, Jean-Marc AIMABLE, Olivier ALFRED, Bruno APOUYOU, Jean-José MATHIAS, Marc BARRAT, Emmanuel BAZIN de JESSEY, Jean-Pierre BEAUFORT, Dominique BONADEI, Raymonde CAPE, Willy CHARLES-NICOLAS, Patrick CHRISTOPHE, Karyn CORMIER, Albert DARNAL, Monique ELFORT, Paulin FELIX, Roger FLEURIVAL, Joël FRANCILLONNE, Camille GUEDON, Annaïg LE GUEN, Jean-Claude MARIEMA, José MARIEMA, Martine NIVOIX, Murielle ORTU, Nicole PALCY, Pierre PERROT, Georges-Michel PHINERA-HORTH, Cynthia PIEJOS, Chantal PORRINEAU, Antoine PRIMEROSE, Valérie ROBINEL, Emile SAINT-JEAN, Patricia SIMONARD

**Absents excusés :** Jean-Marc BOURETTE, Janie CESTO, Aissatou CHAMBAUD, Marie-Ange JEAN -BAPTISTE CHENIERE, Marie-Josée CRESSON, Rosemonde DE NEEF, Sarah EBION, Rémi GIRAULT, Thara GOVINDIN, Raymond HORTH, François JEANNE, Stéphane LAMBERT, Didier MAGNAN, Isabelle NIVEAU, Magali ROBO-CASSILDE, Claude SUZANON

**Etaient absents :** Albert SIONG, Gregory NICOLET, Léonard RAGHNAUTH, Jean-Luk LEWEST, Benoit De THOISY, Alexandre DECHAVANNE, Philippe ALCIDE -DIT-CLAUZEL

**Procurations :** Isabelle NIVEAU donne pouvoir à Ariane FLEURIVAL  
Jean-Marc BOURETTE donne pouvoir à Martine NIVOIX  
Claude SUZANON donne pouvoir à Valérie ROBINEL  
Thara GOVINDIN donne pouvoir à Karyn CORMIER  
Stéphane LAMBERT donne pouvoir à PERROT  
Magali ROBO-CASSILDE donne pouvoir à Franck KRIVSKY  
Monsieur Willy CHARLES-NICOLAS donne pouvoir à Paulin FELIX

#### L'administration territoriale :

- Elodie SAINTE-LUCE-ARRAS, Directrice du sport,
- Guylaine GUSTAVE, Responsable du service de l'éducation,
- Marc SAGNE, Directeur Innovation,
- Richard TALBOT, Directeur de la formation professionnelle et de l'apprentissage

#### L'administration du CESECEG :

- Marthe PANELLE-KARAM, Déléguée du Cesece
- Marie Patrice BENOIT, Chargée de mission Pôle Administratif
- Jean-Paul CLAIRE, Chargé de mission Pôle Administratif
- Alphonse RINGUET, Chargé de mission Pôle Administratif
- Augustine AUGUSTE, Assistante de mission Pôle Administratif
- Kinzy LEWIS, Assistante de gestion Pôle Administratif

CESECEG

- Béatrice PARESSEUX, Assistante de mission Pôle Présidence
- Alphonse RINGUET, Chargé de mission Pôle Administratif
- Thierry JOSEPH, Conducteur Territorial Pôle Administratif
- Philippe DAUDE, Conducteur Territorial Pôle Présidence

**Etaient absentes excusées :**

- Madge LUPON, Directrice par intérim
- Maria CHITOO, Chargée de Mission Pôle Administratif

-----

***Le Conseil Economique Social Environnemental de la Culture et de l'Education de Guyane,***

*Vu le décret n°93-575 du 27 mars 1993 modifiant le décret n°82-866 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils économiques et sociaux régionaux ;*

*Vu le décret n°2005-413 du 26 avril 2005 portant modification de l'article R. 4134-18 du code général des collectivités territoriales et relatif aux sections des conseils économiques et sociaux régionaux ;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales de l'article L.4433-31-1 du Code général des collectivités territoriales, de la loi n°2011-884 du 27 juillet 2011 (article 21 modifié) relative aux collectivités territoriale de Guyane et de Martinique qui dans son chapitre IV crée « le Conseil Économique, Social Environnemental de la Culture et de l'Éducation de Guyane (CESECEG) ;*

*Vu le décret n° 2015-1666 du 11 décembre 2015 portant application de la loi n° 2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités de Guyane et de Martinique et modifiant la partie réglementaire (R) du code général des collectivités territoriales ;*

*Vu le décret n° 2015-1754 du 23 décembre 2015 portant application de la loi n° 2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités de Guyane et de Martinique et modifiant la partie réglementaire (D) du code général des collectivités territoriales ;*

*Vu le Décret n° 2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres ;*

*Vu la saisine de la Collectivité Territoriale de Guyane;*

*Entendu l'Avis de la commission «Aménagement du territoire » du 28 septembre 2018 sur le rapport AP-2018-61-3 intitulé « Aides financières pour l'accès à l'électricité dans les villages du Haut-Maroni»*

*Entendu le rapport AP-2018-61-3 du Président du CESECEG ;*

**Rapporteur : Monsieur Olivier ALFRED,  
Vice-Président de la commission « Aménagement du territoire »**

Les Conseillers retiennent le rôle des quatre partenaires incontournables du dispositif ;

- La CCOG dans sa mission de Contractant de la Concession avec EDF
- EDF fournisseur du Réseau Public d'Énergie
- La CTG financeur du raccordement réseau des usagers
- L'association Kwala Faya accompagnateur technique et social réseau domestique.

Ils approuvent la réussite du montage technico-financier et le déclare adapté à la situation.

Néanmoins, des interrogations subsistent et interpellent sur :

- La pérennisation du financement de la démarche
- Les contraintes futures liées à l'accompagnement des usagers
- La maintenance réelle des outils liés aux dispositifs
- La non-annexion dans ce rapport de la convention existante entre "Kwala Faya" / CTG
- La situation légale de mise en concurrence dans le cadre des marchés publics.

Les Conseillers reconnaissent la valeur du dispositif mais apportent quelques préconisations :

- Lever toutes les contraintes sur l'accompagnement financier et social des usagers
- Solliciter les aides financières de l'Europe dans le cadre d'une **"reconnaissance de la précarité énergétique, liée à l'absence d'électrification des sites (lieux de vies) isolés en milieu Amazonien"**
- Développer les partenariats pour diminuer la charge financière
- Anticiper sur les besoins énergétiques en milieu isolé, face à la croissance démographique
- Lever toutes les contraintes sur la mise en concurrence dans le cadre des marchés publics liés à ce type de montage technique et opérationnel
- Créer un outil ou modèle économique qui remplacera la structure associative
- Refuser l'inadaptabilité technique de tout matériel entrant dans la mise en œuvre de ce dispositif et qui y entraînerait des difficultés d'entretien et un surcoût liés à sa maintenance.

Les Conseillers confirment leur intérêt pour le dispositif proposé et enjoignent la CTG à sa réplication en tout autre lieu du territoire placé en situation de **"précarité énergétique, liée à l'absence d'électrification des sites (lieux de vies) isolés en milieu Amazonien"**.

Les Conseillers déplorent leur non-invitation, à participer aux travaux en cours sur l'actuelle révision du PPE, ils rappellent que ce champ d'action relève de leur compétence et doit également faire l'objet de leur consultation pour avis.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 28 dont 07 procurations

Le CESECEG émet un avis favorable sur le rapport, à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré en séance plénière le Mercredi 3 octobre 2018

La Présidente du CESECEG  
1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du CESER France  
Déléguée aux Outre-Mer



*Ariane Fleurival*  
Ariane FLEURIVAL

CESECEG